

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Nonidi 9 Germinal, an V.

( Mercredi 29 Mars 1797. )

*Tort fait au commerce des Etats-Unis d'Amérique par les croiseurs français. — Nouvelles diverses d'Allemagne. — Détails des séances des assemblées primaires de Bruxelles. — Arrêté du tribunal de cassation, qui maintient son jugement relatif à l'apport dans son greffe des pièces de la conspiration royaliste. — Dénonciation des violences exercées dans l'assemblée primaire de Nevers. — Discussion à ce sujet.*

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois,  
16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

## ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

*Extrait d'une lettre de Philadelphie, du 30 janvier.*

Notre commerce continue d'être désolé par les croiseurs français, qui poussent l'exécution des derniers ordres de leur gouvernement à un excès qui devient intolérable. Notre peuple s'exaspère tous les jours davantage contre ces vexations maritimes; le gouvernement s'en occupe. Le président Washington a envoyé, le 19 de ce mois, un message à la chambre des représentans du congrès, relatif aux dispositions que le gouvernement français a manifestées dernièrement à l'égard des Etats-Unis. D'après l'effet qu'a produit ce message sur le congrès, & les dispositions générales du peuple américain, on craint de ne pouvoir éviter une rupture avec la France. Ce qui seroit un grand malheur pour cette vaste république, encore mal affermie, qui a besoin de la paix pour sa tranquillité intérieure & pour le maintien de l'union, autant que pour sa prospérité commerciale.

## P R U S S E.

*De Berlin, le 11 mars.*

M. Formey, conseiller privé, secrétaire perpétuel de l'académie des sciences, & directeur de la classe de philosophie, est mort ici le 8 de ce mois, à l'âge de 85 ans & 10 mois. Cet écrivain laborieux & sage avoit plus de connoissances que de talens, & n'a laissé aucun ouvrage qui puisse recommander son nom à la postérité.

## A L L E M A G N E.

*De Francfort, le 18 mars.*

Il n'est maintenant plus question de la neutralité de notre ville: cette nouvelle a cependant été répandue avec affectation par un grand nombre de feuilles publiques de l'Allemagne.

Le cercle du Haut-Rhin a arrêté que l'on se prépareroit sans retard à fournir le contingent quintuple pour la prochaine campagne.

L'électeur de Bavière est, dit-on, fort malade; s'il venoit à mourir l'électorat passeroit au prince Maximilien de Deux-Ponts, marié depuis peu à une princesse de Bade.

On mande de Pétersbourg, que ceux des émigrés français qui se sont bien conduits, entreroni au service de la Russie, & que les autres ont ordre de quitter le pays.

On prétend que la cour de Pétersbourg a fait des ouvertures au cabinet de Vienne, relativement à une pacification générale.

## BELGIQUE.

*De Bruxelles, le 4 germinal.*

Les cinq assemblées primaires de cette ville ont commencé leurs opérations avec beaucoup de calme. La formation des bureaux s'est faite généralement avec beaucoup d'ordre, malgré les obstacles de quelques jacobins, & le résultat des scrutins a porté aux places de présidens, secrétaires & scrutateurs, des propriétaires connus par leurs principes républicains & sur-tout par leur probité. Il faut toutefois excepter quelques exclusifs qui ont trouvé les moyens de s'établir dans les bureaux. Ces premiers choix, presque tous bons, font espérer que celui des électeurs de la ville de Bruxelles sera meilleur qu'on ne le croyoit, malgré les listes envoyées par le gouvernement, & l'influence indirecte qu'il exerce dans les assemblées primaires de la Belgique. Malheureusement dans les autres villes de ce pays (il faut le dire à la honte d'un peuple insouciant) l'esprit public est nul. A Anvers, ville fameuse par sa grandeur, sa population & son commerce, le nombre des citoyens inscrits sur le registre civique est si peu considérable, qu'il n'y a qu'une seule assemblée primaire dans cette ville, & Dieu sait comment elle est composée! Il en est à-peu-près de même dans toute la Belgique, où l'on semble rivaliser d'insouciance pour la constitution républicaine. Bruxelles est sans contredit la ville qui se montre le mieux, & cependant au lieu de neuf mille votans aux assemblées primaires qu'il devoit y avoir, il n'y en a eu que trois mille. Je le répète, le gouvernement français est chaque jour trompé sur l'esprit de notre nation; s'il veut le connoître, qu'il examine partout le petit nombre d'individus qui montrent quelque empressement à jouir du titre de citoyens français. Je ne connois que le pays de Liege où la grande



majorité soit réellement républicaine ; il suffit pour s'en convaincre de consulter les faits ; il y a quinze assemblées primaires à Liege, tandis qu'il n'y en a que cinq à Bruxelles, où il y a un tiers de plus d'habitans. La première de ces villes contient elle seule autant d'assemblées primaires qu'un tiers de la Belgique.

Pour opérer entièrement la régénération de nos mœurs, il ne nous manquoit plus que l'établissement des écoles primaires & centrales ; l'administration du département de la Dyle vient de prendre à cet égard un arrêté, afin de donner la plus grande activité possible à ce nouveau système d'instruction publique. Pour cet effet, il sera ouvert un concours pour l'examen des professeurs, qui commencera le 29 germinal & durera jusqu'au 10 floral.

## F R A N C E.

De Paris, le 8 germinal.

Le tribunal de cassation, les sections assemblées, après une plaidoirie solennelle, a maintenu son jugement du 2 de ce mois, & a arrêté de dénoncer au corps législatif le ministre de la justice, comme auteur de son inexécution.

Le récit qu'on va lire nous a été transmis par une personne digne de toute confiance. Nous le publions sans y joindre aucune réflexion ; mais il mérite d'être lu avec attention par tous les bons citoyens : ils y verront quelle nouvelle puissance s'élève au-dessus de la constitution, & quelle espèce de république nos républicains exclusifs veulent imposer à la France.

« Pierre Guillemet, tailleur de pierre, a été, pendant les troubles, chef d'une troupe de chouans : il a remis ses armes, fait sa soumission aux loix de la république, & s'est retiré au Mans avec sa famille.

« Les administrateurs du département de la Sarthe écrivirent au ministre de la police que Guillemet est le point de mire des brigands & des déserteurs ; qu'il jette l'effroi au Mans & dans les environs. Ils demandent que le ministre les autorise à le faire arrêter & déporter à l'île de Rhé.

« Le ministre de la police répond le 28 frimaire, au 5, que d'après les faits exposés par les administrateurs, il autorise l'arrestation de Guillemet & sa déportation à l'île de Rhé ; il ajoute qu'il faut rendre cet individu à sa destination pénale.

« Les administrateurs & exécuteurs de la lettre du ministre, qu'ils avoient provoquée, donnent, le 1<sup>er</sup> pluviôse, l'ordre d'arrêter & de déporter Guillemet, qui doit être mis aux fers & gardé à vue.

« Guillemet est arrêté ; on le conduit à l'île de Rhé : un incident retarde sa marche, il reste dans les prisons de Tours.

« L'administration municipale fait vérifier l'écrou, reconnoît que Guillemet est arbitrairement détenu, & fait défense de livrer Guillemet à la force armée chargée de le transférer à l'île de Rhé ; elle informe le ministre de la police de l'arrêté qu'elle vient de prendre.

« Le directeur du jury, averti qu'un citoyen est arbitrairement détenu, se transporte à la prison, visite l'écrou, entend Guillemet qui lui dénonce sa détention : aucun jugement, aucun mandat d'arrêt n'est transcrit sur le registre.

« Le directeur du jury invite le commandant de la gendarmerie à lui communiquer les ordres en vertu desquels Guillemet est détenu & déporté.

« Le commandant communique l'ordre des administrateurs de la Sarthe, précédé d'une copie de la lettre du ministre de la police.

« Le directeur du jury, en vertu de la constitution & de la loi du 3 brumaire, déclare la détention arbitraire, fait défense de rien entreprendre contre Guillemet par suite de cette détention ; ordonne qu'il sera procédé contre le concierge qui a reçu Guillemet sans qu'aucun jugement, aucun mandat d'arrêt ait été transcrit sur son registre, & contre le gendarme qui a déposé Guillemet à la maison d'arrêt de Tours.

« Et considérant que l'ordre d'arrêter & de déporter a été donné par les administrateurs du département de la Sarthe, ordonne que les pièces seront envoyées au directoire avec la demande d'autoriser la poursuite contraire.

« En adressant les pièces au gouvernement, le directeur du jury a dénoncé des ordres qui circulent dans plusieurs départemens, d'arrêter ou constituer prisonniers les chefs de chouans, les ex-chouans suspects de ne s'être pas rendus de bonne foi, & les personnes suspectes d'intelligence avec les chouans.

« Le ministre de la police n'a pas répondu. Plus de deux mois après, le ministre de la justice a rompu le silence dans une lettre du 28 ventôse, adressée au directeur du jury, dans laquelle il établit en principe, que l'ordre d'un ministre peut autoriser l'arrestation & même la déportation d'un citoyen non jugé ; que c'est au cri de la part d'un directeur de jury, d'arrêter l'exécution d'un ordre arbitraire, quand il a été autorisé par un ministre ; qu'il existe dans la république un pouvoir militaire ; & qu'arrêter de par la constitution & les loix le marche d'un citoyen déporté par un ministre, c'est usurper le pouvoir militaire.

« Par une autre lettre écrite au général divisionnaire, le ministre de la justice, après avoir déclaré que les ordonnances du directeur du jury étoient irrégulières, donne l'ordre à la force armée d'extraire des prisons & de déporter à l'île de Rhé l'individu dont la détention a été déclarée arbitraire par une ordonnance judiciaire.

« Le directeur du jury a maintenu ses précédentes ordonnances & défendu de nouveau d'effectuer la déportation de Guillemet.

« Il a adressé le 5 germinal toutes les pièces au conseil des cinq cents, & lui a dénoncé le refus du gouvernement d'autoriser la poursuite contre les administrateurs de la Sarthe ; il lui a adressé aussi les deux lettres écrites au ministre de la justice, tant à lui qu'au général divisionnaire.

## Quatrième lettre sur les élections.

La manière dont les assemblées primaires se sont tenues à Paris, seroit faite pour raccommoder avec le gouvernement représentatif les détracteurs les plus obstinés de ce système. Auroit-on cru qu'un peuple turbulent, discret, agité de mille passions différentes, fût capable de porter tant de calme dans des assemblées où il s'agit lui-même toute sa destinée ? Je ne crois pas que le conseil des anciens, qui semble quelquefois réunir tout ce qu'il y a de sagesse en France, mette plus de gravité dans ses procédés que telle section de Paris où se trouvoient rassemblés tous ces terribles conspirateurs de vendémiaire.

L'exem-  
mens ?  
des factio-  
& des cParis  
morale,  
imité ? a  
tation de  
pare &Celle t  
de suppo  
moments  
avec l'idé  
pas univ  
différenteencore. I  
partemen  
est com  
lections.qui ne s  
tellites ;  
tion, soit  
contre le  
avec tantjours voi  
encore v  
rayons d  
proposu  
osent auagréables  
heureux  
sur nosEt bie  
pour ant  
faisoit so  
les horre  
s'engagerveulent r  
de consti  
agissante  
chaleurégale, o  
térêt à p  
gira plus  
porter laservent e  
tres extr  
Jusqu'àune arme  
renforts ;  
mais le  
sont porbourreau  
un modè  
tions d'  
rectoire  
une com  
qu'orân  
ne faudr  
régime a  
arracher  
moment  
conquerir  
& de di



L'exemple de Paris aura-t-il été suivi dans les départemens ? Triste souvenir ! Quand Paris, livré à la fureur des factions & de l'anarchie, donna le signal des meurtres & des crimes, tout imita Paris.

Paris redevenu calme, & soumis à l'autorité de la morale, des loix & de l'opinion publique, aura-t-il été imité ? aura-t-on mis le même soin à rechercher la réputation de probité, & toutes ces garanties qu'offre une vie pure & sans tache ?

Cette triste habitude, que l'expérience nous a donnée, de supposer toujours mille chances contre nous, dans les moments mêmes les plus favorables, doit nous familiariser avec l'idée que le triomphe de l'opinion publique ne sera pas universel. Déjà j'entends parler de rixes élevées dans différentes villes où l'esprit des sociétés populaires vit encore. Il est des pays conquis qu'on intimide, des départemens où l'on traite en pays conquis; il en est où il s'est commis des crimes récents qui avoient pour but les élections. Ici la terreur a pu faire nommer des scélérats qui ne se sont plus trouvés environnés que de leurs satellites; là, ils se sont élevés peut-être, soit par la corruption, soit par l'hypocrisie, soit par les calomnies répandues contre leurs adversaires. Toulouse, où l'on a assassiné avec tant d'impunité; Avignon, qui a cru pendant deux jours voir se rouvrir la fatale glacière; Nevers, qui n'a encore vu que dans de très-courts intervalles quelques rayons du 9 thermidor; la Corse, où règne le farouche proconsul Salicetti; la Belgique, à laquelle des ministres osent annoncer & comme ordonner *les choix qui seroient agréables au Directoire*; le tableau de tous ces pays malheureux doit nous forcer à faire de grandes déductions sur nos espérances.

Eh bien ! c'est assez de quelques nominations surprises pour anéantir en quelque sorte ce bienfait du sort, qui faisoit sortir du corps législatif tant d'hommes flétris par les horreurs de leur vie révolutionnaire. Le combat va s'engager, au sein de la nouvelle session, entre ceux qui veulent régner révolutionnairement à l'aide d'un fantôme de constitution, & ceux qui veulent la constitution pure, agissante & protectrice. Ce combat doit avoir toute la chaleur & même toute l'animosité qu'offre une lutte plus égale, où chaque parti a plus de confiance & plus d'intérêt à presser ses avantages & ses triomphes. Il ne s'agira plus de se défendre de l'attaque du jour; il faudra porter la hache sur ces milliers d'abus révolutionnaires qui servent encore de prétextes pour des rapines & des meurtres extra-judiciaires.

Jusqu'à présent le nouveau tiers n'a combattu que comme une armée qui veut garder ses postes & qui attend des renforts; mais ne faudra-t-il pas bientôt mettre pour jamais le pouvoir judiciaire à l'abri des atteintes qui lui sont portées ? Préserver les juges de l'horreur d'être bourreaux en exécutant des mises hors de la loi; régler un mode raisonnable & possible de prononcer sur les radiations d'émigrés; repousser la constante initiative que le directoire usurpe sur les actes du corps législatif; organiser une comptabilité; forcer le gouvernement à mettre quelque ordre dans les dépenses, & à assurer les recettes; ne faudra-t-il pas sauver les pays conquis ou ruinés du régime arbitraire ou des commissions qui les écrasent; arracher les colonies aux tyrans qui font couler en ce moment les dernières gouttes du sang des blancs, & conquérir enfin la paix à force de modération, de sagesse & de dignité ? Ne faudra-t-il pas, s'il se trouve des

ministres prévaricateurs qui enchaînent la constitution, faire porter sur eux une responsabilité dont ils ont, je crois, oublié jusqu'au mot même.

Eh bien ! confiera-t-on tant de réclamations énergiques, d'où dépend notre existence, à des hommes foibles & peu éprouvés ? Les confiera-t-on d'un autre côté à des hommes passionnés & irréfléchis, qui ne seront occupés que de vengeance & de bouleversemens politiques ? Tout est perdu s'il n'y a pas unité d'intentions dans le parti qui viendra réclamer au nom de la nation. Les moindres menaces d'opposition dans un tel parti, lui oteroient bientôt toutes ses forces; il seroit facile d'y semer des défiances, d'y éveiller des ressentimens; en un mot, tant qu'on ne connoitra en France que deux partis, l'un révolutionnaire & l'autre constitutionnel, tous les triomphes seront pour ce dernier qui entraîne avec lui la nation. Si l'on comptoit un parti de plus qui annonçât une direction constante vers un but contre-révolutionnaire; si un tel parti, disons mieux, une telle faction, prenoit quelque influence politique, vous verriez avec quel art nos ennemis profiteroient de quelques excès pour en rendre complices ceux mêmes qui les blâmeroient le plus; vous verriez tout ce que la peur détacheroit d'hommes foibles d'une cause qui leur deviendroit suspecte. Nous croirions nous voir ramenés, aux premiers jours de la révolution, en voyant se reproduire toutes les divisions qu'elle alluma. A mesure que la discorde pénétreroit parmi nous, elle s'éloigneroit du camp de nos ennemis; ils marcheroient avec le mot de ralliement qui leur a tant servi dans la révolution: *Frappons; ils sont désunis.*

LACRETELLE le jeune.

## CORPS LEGISLATIF. CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence de LECOINTE-PUYRAVEAU.

Séance du 8 germinal.

Des citoyens adressent au conseil des réclamations contre les opérations de quelques assemblées primaires: le conseil passe à l'ordre du jour.

Les juges du tribunal civil du département de la Marne écrivent que depuis six mois ils n'ont pas touché leurs traitemens.

Les administrateurs de Bordeaux demandent des fonds pour les dépenses locales de ce canton: l'une & l'autre de ces adresses sont renvoyées à la commission des dépenses.

Delarue obtient la parole pour une motion d'ordre: il dénonce au conseil les excès commis dans les assemblées primaires de Nevers; à peine les bureaux ont été formés que ceux qui les composoient en ont été arrachés par les cheveux; les tables ont été renversées, les registres déchirés. Les auteurs de ces désordres sont les brigands qui se sont signalés sous le regne de la terreur; ils avoient à leur tête les commissaires du directoire exécutif. En vain on a réclamé des secours de la part des autorités constituées: l'administration centrale a constamment refusé de faire marcher la colonne mobile; les honnêtes gens ont été obligés de fuir. Comme les mêmes violences sont à craindre pour l'assemblée électorale, Delarue propose au conseil de lui assigner une autre commune pour tenir ses séances.

Guyomard est d'avis que le conseil doit renvoyer les tout au directoire.



Boissy pense avec Delarue qu'il faut transférer l'assemblée électorale dont il s'agit dans une autre commune, afin de la mettre à l'abri des brigands...

Président, s'écrie Lesage-Senault, rappelez Boissy à l'ordre; ils calomnie le peuple.

Boissy. — Je répète que ceux qui troublent le peuple dans l'exercice de ses droits les plus sacrés, sont des brigands: ils ont menacé de commettre les mêmes désordres dans l'assemblée électorale, si les choix leur déplaisoient. La mesure qu'on vous propose est donc indispensable.

Sautereau dit que les faits avancés par Delarue ne sont pas exacts; il n'y a pas eu de violences; seulement on a vérifié les bulletins, & leur nombre excédait de cent cinquante celui des votans; alors on a annulé le scrutin. Un commissaire du directoire a menacé, il est vrai, la majorité des citoyens de son animadversion; la municipalité lui a répondu & a fait imprimer la lettre & la réponse: alors le calme s'est rétabli. Quant à la colonne mobile, il a été très-sage de ne pas la faire marcher, parce que celui qui la commande, maratiste effréné sous Robespierre, est aujourd'hui un royaliste déhonté.

Guillereau soutient que les faits rapportés par Delarue sont vrais & consignés dans les pièces authentiques qui sont entre les mains du gouvernement. Les bureaux ont été renversés; ceux qui y siégeoient, entraînés par les cheveux & foulés aux pieds; les registres déchirés.

Après quelques débats, le conseil renvoie le tout au directoire.

Defermond prononce un long discours dans lequel il combat une grande partie des projets présentés par la commission des finances & particulièrement celui d'établir un impôt sur le sel: comme il pense qu'on pourroit tirer une grande ressource & une ressource préférable à celles qu'on a présentées, des droits d'entrée, il demande la réimpression du travail de l'assemblée constituante sur cet objet.

Cette impression est ordonnée, ainsi que celle du discours de Defermond.

#### CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen DELMAS.

Séance du 8 germinal.

L'ordre du jour amène la discussion sur la nouvelle organisation des conseils d'administration des troupes de la république.

Lacué & Dumas parlent contre la résolution; ils improuvent aussi le mode d'élection que la commission a proposé. Ce mode qui est le tour d'ancienneté, assure bien le moyen de faire des choix, mais non pas celui de les faire bons, car l'ancienneté ne donne pas le talent. S'il faut l'adopter, c'est seulement dans l'avancement aux grades.

Lacombe-Saint-Michel approuve le mode d'élection. Il est naturel, dit-il, que les administrateurs soient choisis par les administrés; c'est un principe reconnu. Si nous refusons aux corps militaires ce droit, sous le prétexte que cela pourroit énerver la discipline, on le refusera

bientôt aux assemblées électorales, sous prétexte que cela peut faire naître des querelles & des tumultes. Il vote pour l'élection proposée par la commission, & pour le rejet de la résolution.

Marbot résume les divers motifs qui ont porté la commission à demander le rejet.

Le conseil déclare qu'il ne peut l'approuver.

La discussion s'établit sur la contribution de l'an V.

La résolution porte à 300 millions cette contribution. Lacué trouve cette somme considérable. Les besoins de l'état peuvent l'exiger; mais ils n'exigent jamais des injustices, & il y en a dans la répartition de cet impôt. Il peseroit cette année principalement sur la classe pauvre des citoyens.

Lacué observe aussi que par l'une des dispositions de la résolution, les administrations se trouveroient dans la pénible nécessité de vexer sans cesse les administrés pour le paiement des contributions; tandis que le ministre seroit chargé du rôle agréable d'accorder les dégrevements demandés.

La proposition faite de diminuer encore le traitement des fonctionnaires publics, présente aussi de très-grands inconvénients; elle découragera les hommes les plus utiles à la patrie, & le service public sera négligé.

Le conseil ajourne la suite de la discussion à demain.

#### Bourse du 8 germinal.

Amsterdam.....59 $\frac{7}{8}$ , 61 $\frac{7}{8}$ .	Lausanne.....1 $\frac{1}{2}$ , 3 $\frac{1}{2}$ .
Idem courant.....58..	Londres....24 l. 5 s., 24 l.
Hambourg...192 $\frac{1}{4}$ , 190 $\frac{1}{4}$ .	Inscript....8 l., 8 l. 10 s.
Madrid.....11 l. 7 s. $\frac{1}{2}$ .	Bons $\frac{1}{2}$ .....9 l. 2 s. $\frac{1}{2}$ , 9 l.
Madrid effect....13 l. 15 s.	Mandat....57 s., 57 $\frac{1}{2}$ , 56.
Cadix.....11 l. 5 s.	Or fin.....102 liv. 10 s.
Cadix effective...13 l. 10 s.	Lingot d'arg....50 l. 10 s.
Gènes.....92 $\frac{1}{2}$ , 91 $\frac{1}{4}$ .	Piastre.....5 liv. 4 s. 9 d.
Livourne.....102.	Quadruple.....79 l. 5 s.
Bâle.....1 $\frac{1}{4}$ , 3 $\frac{1}{8}$ .	Ducat d'Hol....11 l. 7 s. $\frac{1}{2}$ .
Lyon.....au pair.	Souverain.....33 l. 15 s.
Marseille.....idem.	Guinée.....25 l.
Bordeaux.....1 bénéf.	

Esprit  $\frac{3}{4}$ , 455 livres. — Eau-de-vie 22 deg., 360 liv. — Huile d'olive, 1 liv. 10 s. — Café Martinique, 2 l. 3 s. — Café Saint-Domingue, 2 liv. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. 9 s. — Sucre d'Orléans, 2 l. 4 s. — Savon de Marseille, 21 s. 3 d. — Chandelle, 13 s. — Sel, 7 l. 10 s. le sac.

Mémorial révolutionnaire de la Convention, ou Histoire des Révolutions de France depuis le 22 septembre 1792, jusqu'au 26 octobre 1795, par G. V. Vazelin; 4 vol. in-12, de 530 à 400 pages chacun. A Paris, chez Baeko, imprimeur-libraire, vieille rue du Temple, n°. 76, & chez tous les marchands de nouveautés. Prix, 10 liv. par volume, & 12 liv. franc de port pour les départements.

Cet ouvrage est divisé en quatre époques. La première, du 22 septembre 1792 jusqu'au 21 janvier 1793. La seconde, du 21 janvier 1793 jusqu'au premier novembre de la même année. La troisième, du premier novembre 1793 jusqu'au 28 juillet 1794 (10 thermidor, an II). La quatrième, du 28 juillet 1794 au 26 octobre 1795 (5 brumaire, an IV).

On trouve dans ce Mémorial le précis exact de tous les rapports, discours, décrets, pétitions, lettres, mouvemens & crimes révolutionnaires que la convention a ordonnés, tolérés ou légitimés.